

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

21/02/2024 S'LO

ID : 032-213201551-20240220-DELIB202410-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS

COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-10
Séance du 20 Février 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3

Excusés :

Date

convocation :
15/02/2024

Date

affichage convocation :
15/02/2024

Le vingt février 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BARBE Guilaine, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude,

Procurations : GASPAROTTO Éric à Madame DARZACQ Sandrine, Monsieur LACAMPAGNE André à Monsieur GAUZERE Hervé, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur MÉNACQ Bernard été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'école de musique de Nogaro sollicitant la commune pour une demande de subvention.

Madame le Maire rappelle que la commune du HOUGA ne subventionne que les associations ayant leur siège social au HOUGA sauf les associations ayant un objet social humanitaire.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide :

- **par 13 voix et 2 abstentions de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'École de Musique de Nogaro.**

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Patricia FEUILLET GALABERT

